

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE213 Action culturelle 2			
Ancien Code	SOCM2B13	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	TOCO2130		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Frédéric JANUS (janusf@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise principalement à outiller l'étudiant, d'un point de vue pratique et théorique, afin qu'il puisse conceptualiser et développer des projets d'animation socioculturelle et de communication.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Établir une communication professionnelle**

- 1.1 Maîtriser la langue française écrite et orale requise par les professions visées
- 1.2 Adopter un comportement adéquat par rapport à la situation et à son interlocuteur
- 1.3 Avoir le sens de l'écoute et être ouvert au dialogue

Compétence 2 **Interagir avec son milieu professionnel**

- 2.1 Comprendre les concepts, le vocabulaire et les codes professionnels
- 2.2 Connaître et utiliser les techniques inhérentes aux professions visées
- 2.4 Travailler en équipe

Compétence 3 **Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable**

- 3.1 Identifier et s'approprier les valeurs et les règles déontologiques propres à chaque métier de l'information et de la communication
- 3.4 Analyser une situation en tenant compte de son contexte (social, politique, culturel, ...)

Compétence 4 **Mobiliser des savoirs généraux et spécifiques aux domaines de l'information, de la communication, à l'univers des médias et de la culture**

- 4.2 Comprendre le fonctionnement (sociologique, économique, historique, culturel et politique) des domaines de l'information, de la communication, des médias et de la culture

Compétence 5 **Informer, sensibiliser et divertir dans les domaines de l'information, de communication, des médias et de la culture**

- 5.1 Recourir à diverses sources d'information, les recouper et synthétiser les contenus
- 5.2 Identifier les publics-cibles et leurs besoins spécifiques
- 5.3 Sélectionner et vulgariser l'information utile et adaptée au public visé

Acquis d'apprentissage visés

Voir fiche d'Activité d'Apprentissage ci-jointe.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOCM2B13A Animation socioculturelle 2

30 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOCM2B13A Animation socioculturelle 2

30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Exceptions après délibération du jury :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans l'activité d'apprentissage de l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération de l'activité d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche descriptive jointe.

Les modalités d'évaluation et d'exams sont détaillées dans le Règlement spécifique des bacheliers en Communication et Gestion des Ressources Humaines de l'année académique 2025-2026 posté sur ConnectED.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Animation socioculturelle 2			
Ancien Code	23_SOCM2B13A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	TOCO2131		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Frédéric JANUS (janusf@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours vise principalement à outiller l'étudiant, d'un point de vue pratique et théorique, afin qu'il puisse conceptualiser et développer des projets d'action et de médiation culturelles, d'animation socioculturelle et de communication.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme du cours, l'étudiant sera capable de :

- Comprendre et s'approprier les notions, les concepts, les outils et le jargon du champ de l'action culturelle
- Se questionner et actualiser son savoir et sa pratique professionnelle de médiation et d'animation ;
- Comprendre les enjeux du secteur ;
- Développer un projet de médiation permettant l'accès/ participation à la culture en impliquant les personnes, groupes et communautés
- Mettre en pratique les compétences et les valeurs du médiateur culturel
- Se positionner en vivant des expériences culturelles

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Approfondissement des notions liées au champ de l'action culturelle :

Culture

Action culturelle

Démocratisation de la culture et démocratie culturelle

Approche des droits culturels et leur efficience

L'accès à la culture pour tous/ la participation culturelle

Les freins à l'accès/ participation culturelle

Découverte d'initiatives permettant l'accès/ participation culturelle

Vivre des expériences culturelles

Démarches d'apprentissage

Cours participatif encouragé par les échanges d'opinions, d'idées, de commentaires critiques, de documentaires illustrant certains concepts ainsi que par la rencontre avec des professionnels du métier. En alternance avec des apports théoriques.

Découverte de projets existants

L'étudiant sera amené à être "acteur" de sa formation en se montrant curieux et en adoptant une attitude de réflexion, de recherche et d'ouverture.

Des notes de synthèse seront accessibles sur ConnectED.

Dispositifs d'aide à la réussite

Un retour régulier sur les notions et projets sera réalisé.

Les étudiants auront la possibilité d'interroger l'enseignant pour des questions de clarification.

Des exercices pratiques seront organisés lors de certaines séances par le biais d'une pédagogie interactive, inductive et participative

Sources et références

Une farde de lecture sera proposée aux étudiants qui pourront l'exploiter.

Un ensemble de documents en lien avec les matières abordées sera posté sur le cours Connect'ed

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Synthèse du cours, des liens vers des sources, une farde de lecture et PowerPoints disponibles sur ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q1

Evaluation écrite pour 40 % des points

Q2

Travail écrit individuel de synthèse pour 60 % des points

Q3

Travail écrit individuel de synthèse

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	40	Tvs	60	Tvs	100

Eve = Évaluation écrite, Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).